LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_11-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-11**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : **Vote des taux de fiscalité 2022**

Considérant que l'équilibre du budget 2022 ne nécessite pas d'augmentation des taux des taxes locales municipales, et que par conséquent le Conseil municipal souhaite maintenir les taux actuels,

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 28 janvier 2022, il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2021.

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 22 février 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les taux de fiscalité ci-dessous pour 2022 :

Taxes	Taux 2021 pour rappel	Taux 2022
Taxe foncière propriétés bâties	57,21%	57,21%
Taxe foncière propriétés non bâties	69,74%	69,74%

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_12-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-12**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Reprise anticipée du résultat 2021 du budget principal

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet toutefois de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :
- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats provisoires de clôture 2021 du budget principal comme suit :
- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 1 511 607,53 €
  Proposition d'affectation au compte 1068 de la section d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé »

- Le résultat de clôture d'investissement (excédent) de 805 773,54 € est repris en recettes, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_13-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-13**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Reprise anticipée du résultat 2021 du budget annexe de l'eau

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet toutefois de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :
- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2021 du budget annexe de l'eau comme suit :
- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 556 098,96 €
  Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Le résultat de clôture d'investissement (excédentaire) de 861 448,55 € est capitalisé en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_14-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-14**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Reprise anticipée du résultat 2021 du budget annexe de l'assainissement

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet toutefois de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :
- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2021 du budget annexe de l'assainissement comme suit :
- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 471 884,54 €
  Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Le résultat de clôture d'investissement (excédentaire) de 97 779,57 € est capitalisé en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_15-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-15**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Reprise anticipée du résultat 2021 du budget annexe du camping municipal du Cosson

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet toutefois de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :
- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2021 du budget annexe du camping municipal du Cosson comme suit :
- Section de fonctionnement : résultat de clôture (déficit) de -6 220,76 €
  Proposition d'affectation de 6 220,76 € en dépenses au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Le résultat de clôture d'investissement (excédentaire) de 53 114,78 € est capitalisé en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_16B-BF

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-16**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Vote du budget primitif 2022 : budget principal

Vu la délibération N° 2022-1-1 du 28 janvier 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022,

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 22 février 2022,

Considérant le projet de budget communal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* 25 voix POUR et 4 votes CONTRE (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Gabrielle BREMOND)**

ADOPTE le budget primitif 2022 du budget principal présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2022
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 546 571,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	5 578 573,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	139 500,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	588 491,50 €
Chapitre 66 Charges financières	29 506,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	17 555,00 €
Total Dépenses Réelles	***8 900 196,50 €***
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	526 030,50 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	579 605,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	10 005 832,00 €

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 02/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_16B-BF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2022
Chapitre 70 Ventes Produits	852 181,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	6 910 243,00 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	2 015 830,00 €
Chapitre 75 Autres produits	56 000, 00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	30 500,00 €
Total Recettes Réelles	***9 955 303,00 €***
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	50 529,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	10 005 832,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2022
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	763 940,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	131 500,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	43 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 140 923,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	129 000,00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	150 000,00 €
Opération 11 Rue de Beauvais	629 799,00 €
Opération 202101 Piste cyclable Denis Papin	398 258,42 €
Opération 202102 Rénovation thermique Hôtel de Ville	50 000,00 €
Opération 202104 Réhabilitation Centre-ville	75 500,00 €
Chapitre 45 Opérations sous mandat	55 250,00 €
Total Dépenses Réelles	***5 567 170,42 €***
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	50 529,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	124 843,36 €
Restes à réaliser	826 504,94 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	6 569 047,72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2022
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	385 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 511 607,53 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	648 340,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	1 001 708,79 €
Chapitre 024 Produits des cessions	100 000,00 €
Total Recettes Réelles	***3 646 656,32 €***
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	579 605,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	124 843,36 €
021 Virement de la section de fonctionnement	526 030,50 €
Résultat N-1	805 773,54 €
Restes à réaliser	886 139,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	6 569 047,72 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_17B-BF

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-17**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Vote du budget primitif 2022 : budget annexe de l'eau

Vu la délibération N° 2022-1-3 du 28 janvier 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 du budget annexe de l'eau,
Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 22 février 2022,
Considérant le projet de budget communal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2022
Chapitre 011 Charges à caractère général	50 022,95 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	10,00 €
Chapitre 66 Charges financières	40,00 €
Total Dépenses Réelles	**50 072,95 €**
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	579 866,01 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	92 321,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	722 259,96 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2022
Chapitre 70 Ventes Produits	156 000,00 €
Total Recettes Réelles	**156 000,00 €**
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	10 161,00 €
002 Résultat N-1	556 098,96 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	722 259,96 €

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 02/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_17B-BF

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2022
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	4 350,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	450 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	932 858,54 €
Total Dépenses Réelles	***1 523 474,56 €***
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 161,00 €
Restes à réaliser	121 266,02 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 533 635,56 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2022
Chapitre 021 Virement de la section de fonction.	579 866,01 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	92 321,00 €
Résultats N-1	861 448,56 €
Restes à réaliser	0,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 533 635,56 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_18A-BF

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-18**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents :21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Vote du budget primitif 2022 : budget annexe de l'assainissement

Vu la délibération N° 2022-1-2 du 28 janvier 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 du budget annexe de l'assainissement,

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 22 février 2022,

Considérant le projet de budget communal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2022 de la commune présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2022
Chapitre 011 Charges à caractère général	82 000,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	32 000,00 €
Chapitre 66 Charges financières	7 651,00 €
Total Dépenses Réelles	***121 651,00 €***
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	472 813,54
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	359 221,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	953 685,53 €

Signé par : Constance DE PÉLICHY
Date : 02/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_18A-BF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2022
Chapitre 70 Ventes Produits	410 000,00 €
Chapitre 75 Autre produits de gestion courante	3,00 €
Total Recettes Réelles	***410 003,00 €***
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	71 798,00€
Résultat N-1	471 884,54 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	953 685,53 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2022
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	173 600,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 500,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	419 560,36€
Chapitre 23 Immobilisations en cours	383 086,00 €
Total Dépenses Réelles	***1 023 698,36 €***
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 798,00 €
Restes à réaliser	158 162,63 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 049 544,36 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2022
Total Recettes Réelles	**0,00 €**
Chapitre 021 Virement de la section de fonction.	472 813,54€
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	359 221,00 €
Résultats N-1	97 779,57 €
Restes à réaliser	119 730,25 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 049 544,36 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_19A-BF

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-19**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Vote du budget primitif 2022 : budget annexe du camping municipal du Cosson

Vu la délibération N° 2022-1-4 du 28 janvier 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 du budget annexe du camping du Cosson,

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 22 février 2022,

Considérant le projet de budget communal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2022 de la commune présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2022
Chapitre 011 Charges à caractère général	66 913,24 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2,00 €
Total Dépenses Réelles	***66 915,24 €***
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	16 644,00 €
002 Résultats N-1	6 220,76 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	89 780,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2022
Chapitre 70 Ventes Produits	38 780,00 €
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	50 000,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
Total Recettes Réelles	***89 780,00 €***
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	89 780,00 €

Signé par : Constance DE PÉLICHY
Date : 02/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_19A-BF

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2022
Opération Réhabilitation camping	500 000,00 €
Total Dépenses Réelles	**500 000,00 €**
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	500 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2022
Chapitre 13 Subventions d'investissement	75 000,00 €
Chapitre 16 Emprunt	355 241,22 €
Total Recettes Réelles	***430 241,22 €***
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	16 644,00 €
Résultats N-1	53 114,78 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	500 000,00 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_20-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-20**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Versement des subventions 2022 aux associations

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil municipal doit délibérer pour attribuer les subventions 2022 aux associations.

Pour l'exercice 2022 une enveloppe de 2 500 € est prévue pour les déplacements éloignés et exceptionnels (hors Région Centre) pour les associations sportives. Ces affectations complémentaires seront effectuées après sollicitations de l'association et en fonction des critères déterminés. Ces montants seront attribués par délégation du maire par décisions.

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 22 février 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **(Madame le Maire ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à l'ESC Escrime et Madame Manuela CHARTIER pour la subvention accordée aux Arts Scéniques),**

ADOPTE les subventions 2022 aux associations telles qu'elles sont présentées dans la liste annexée à la présente.

AUTORISE madame le Maire ou l'adjoint délégué à octroyer un montant de subvention supplémentaire pour les déplacements exceptionnels dans la limite de 200 € par association pour l'exercice 2022.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 (article 6574).

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_21-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-21**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Adoption convention de partenariat financier 2022 avec l'association Harmonie municipale

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

Vu la commission des finances du 22 février 2022 ;

La mission principale de l'association « Harmonie municipale » est d'ordre culturel. Les objectifs de l'association sont fixés dans une convention pluriannuelle.

Il est attribué à l'Harmonie municipale une subvention d'un montant de 103 000 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2022 avec l'association Harmonie municipale.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_22-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-22**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Contribution communale 2022 aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Thérèse

Aux termes de l'article R.442-44 du code de l'éducation, la contribution communale aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire. Cette obligation est étendue aux classes maternelles à la condition expresse que la commune ait donné son accord au contrat d'association concernant ces classes.

Depuis 1991, la contribution obligatoire versée par la commune à l'OGEC de Sainte Thérèse concerne les classes primaires et maternelles, ces dernières étant intégrées dans le contrat d'association conclu le 01/10/1987 entre l'Etat et l'école privée Sainte Thérèse.

Chaque année, le Conseil municipal délibère sur le coût de revient d'un élève de primaire et de maternelle dans les écoles publiques et, en fonction des effectifs de l'école privée, détermine le montant global de la participation annuelle pour l'année n. Les charges prises en compte sont les dépenses de fonctionnement engagées par la commune pour l'année civile n-1 rapportées au nombre d'enfants inscrits dans les écoles publiques à la rentrée. Ce coût de revient par élève est ensuite multiplié par le nombre d'enfants inscrits à l'école privée à la rentrée n-1/n.

Ces modalités de calcul sont conformes aux dispositions de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012.

Pour 2022, le coût de revient a été calculé à 363,51 € pour un élève de niveau élémentaire et 1 169,70 € pour un élève de maternelle. La contribution totale a été fixée à 42 580,86 € pour 75 élèves domiciliés sur la commune.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Gabrielle BREMOND)**

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention financière avec l'OGEC de l'école privée Sainte Thérèse tel qu'annexée à la délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_23-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-23**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Vote de la subvention 2022 au CCAS de La Ferté Saint-Aubin

Vu la commission finances du 22 février 2022 ;

Vu le budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS (centre communal d'action sociale) ;

Afin de garantir le bon fonctionnement du CCAS, il convient de verser une subvention communale de 70 000 € pour équilibrer le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 70 000 € au CCAS de La Ferté Saint-Aubin.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_24-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-24**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Vote de la subvention 2022 au Camping municipal du Cosson

Vu la création du budget annexe du Camping municipal du Cosson à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 22 février 2022,

Vu le budget primitif 2022 du budget annexe du Camping municipal du Cosson,

Afin de garantir le bon fonctionnement du camping, il convient de verser une subvention communale de 45 000 € pour équilibrer le budget 2022. Cette subvention d'équilibre est prévue à l'article 2224-1 du CGCT.

Elle est effectivement possible quand :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Le camping municipal est le seul établissement de ce type sur la commune. Son ouverture est fondamentale pour assurer l'accueil des touristes sur le territoire, favorisant ainsi l'activité économique et commerciale locale, ainsi que l'accueil de centres de loisirs. L'ouverture est limitée à la saison estivale au regard du coût que représenterait une ouverture à l'année. De même, les tarifs ont été ajustés pour être en cohérence avec ceux pratiqués dans le secteur, tout en prenant en compte les caractéristiques du site, et notamment la proximité de la voie ferrée qui créée des nuisances sonores, et la faiblesse des équipements liée notamment à l'organisation actuelle du site, et aux contraintes urbanistiques et environnementales (parcelles inondables).

Signé par : Constance DE PÉLICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_24-DE

Ces contraintes particulières de fonctionnement impactent le niveau de recettes qui ne permet pas de couvrir les dépenses de fonctionnement de ce service public, limitées à l'entretien courant et à la gestion par le prestataire de la ville. La subvention allouée est fixée strictement dans ces limites, et est relativement stable depuis plusieurs années. Cependant, en raison du contexte sanitaire de l'année 2021, la diminution des recettes n'a pas permis de couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'équilibre de 50 000 € au budget annexe du Camping municipal du Cosson.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_25-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-25**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Modification n° AP/CP Routes de Beauvais Sully et Saint Michel

Par délibération n°2019-4-95 du 28 juin 2019, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la réalisation des voiries des rues de Beauvais, de Sully et de Saint Michel pour un montant total de 1 600 000 € détaillé comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
P201901	Rues de Beauvais, de Sully et de St Michel	**1 600 000 €**	30 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	70 000 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux, il convient d'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de voirie des rues de Beauvais Sully et Saint Michel, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
P201901	Rues de Beauvais, de Sully et de St Michel	**1 350 000 €**	0	328 621,41 €	390 579,61 €	629 799 €	999.98 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_26-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-26**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Modification n°3 AP/CP Piste cyclable Denis Papin

Par délibération n°2021-2-25 du 19 février 2021, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la réalisation de la piste cyclable de la rue Denis Papin pour un montant total de 552 000 € détaillé comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022
P202102	Création d'une piste cyclable rue Denis Papin	**552 000 €**	350 000 €	202 000 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux, il convient d'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réalisation d'une piste cyclable rue Denis Papin, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022
P202102	Création d'une piste cyclable rue Denis Papin	**695 000 €**	296 741.58 €	398 258,42 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_27-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-27**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Modification N°1 AP/CP pour la réhabilitation de l'Hôtel de ville

Par délibération n°2021-2-24 du 19 février 2021, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la réhabilitation thermique de l'hôtel de ville pour un montant total de 1 173 360 € TTC détaillé comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023
P202101	Réhabilitation de l'hôtel de ville	**1 173 360 €**	80 000 €	600 000 €	493 360 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux, il convient d'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation de l'hôtel de ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023
P202101	Réhabilitation de l'hôtel de ville	**1 173 360 €**	13 500 €	50 000 €	1 109 860 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_28-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-28**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Modification N°1 AP/CP Réhabilitation du centre-ville

Par délibération n°2021-7-117 du 19 novembre 2021, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la réhabilitation du centre-ville pour un montant total de 1 700 000 € TTC détaillé comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202104	Réhabilitation centre-ville	**1 700 000 €**	1 000 €	70 000 €	300 000 €	650 000 €	679 000 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des études puis des travaux, il convient d'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation du centre-ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202104	Réhabilitation centre-ville	**1 700 000 €**	0 €	75 500 €	330 000 €	680 000 €	614 500 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_29-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-29**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Modification n° 1- AP/CP Réaménagement du camping municipal

Par délibération n°2021-2-26 du 19 février 2021, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative au réaménagement du camping municipal pour un montant total de 650 000 € HT détaillé comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2021	CP 2022
P202101	Réhabilitation camping municipal	**650 000 €**	300 000 €	350 000 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux, il convient d'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du camping, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant HT	CP 2021	CP 2022	CP 2023
P202101	Réhabilitation camping municipal	**940 000 €**	7 960 €	500 000 €	432 040 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_30-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-30**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Modification n°6 AP/CP Réseau assainissement collectif route de Chaumont

Par délibérations n°2017-3-44 du 31 mars 2017, n°2018-2-29 du 22 février 2018 et 2019-2-38 , 2020-1-22 et 2020-4-117 du 1er octobre 2020 le Conseil municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la réalisation d'un assainissement collectif route de Chaumont d'un montant de 615 000 € HT.

N° AP	Libellé	Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
P201701	Assainissement collectif route de Chaumont	**990 000 €**	9 512 €	9 341,86 €	11 360 €	530 000 €	429 786,14 €

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux, il convient d'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à l'extension du réseau d'assainissement route de Chaumont, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
P201701	Assainissement collectif route de Chaumont	**1 011 704,76**	9 512 €	9 341,86 €	11 360 €	26 818,98 €	953 171,92 €	1500 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_31-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-31**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Assujettissement à la TVA – Livraison à soi-même Cité Petit

La Commune de la Ferté Saint-Aubin a prévu de réaliser les travaux de transformation de la Cité Petit en logements sociaux. Dans ce cadre, la ville de la Ferté Saint-Aubin intervient en tant que bailleur social et les travaux de la Cité Petit seront effectués selon le dispositif de la livraison à soi-même (LASM).

Ce mécanisme de livraison à soi-même a pour objectif de laisser à la charge des bailleurs sociaux et en l'espèce la Commune une charge définitive de TVA perçue au taux réduit ou au taux de 10% aux lieu et place de la taxe qu'ils ont supportée dans les conditions de droit commun au titre des différents travaux de réhabilitation de l'immeuble.

Le mécanisme :
- les factures sont établies par les entreprises au taux normal de 20 %
- le bailleur social (ici la ville) acquitte la TVA à 20 %

Une déclaration de TVA est déposée par la ville selon une périodicité à déterminer : mensuelle ou trimestrielle. Cette déclaration mentionne la TVA déductible à hauteur des factures de travaux payées. La ville a la possibilité de demander le remboursement de la TVA au fur et à mesure des déclarations déposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

OPTE pour l'assujettissement à la TVA pour la réhabilitation de la Cité Petit sur le principe de la livraison à soi-même,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter l'assujettissement à la TVA pour les travaux de réhabilitation de la Cité Petit à compter du 1er mars 2022.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_32-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-32**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Adoption du principe de concession de service public pour la gestion du camping municipal

La commune de La Ferté-Saint-Aubin assure la gestion de son camping municipal par une régie intéressée depuis le 2 janvier 2018.

Le service est exploité par l'entreprise Fréry en vertu du contrat ayant pris effet 02/01/2018 pour une durée ferme de 3 ans reconductible 2 fois 12 mois soit jusqu'au 01/01/2023.

Une réflexion sur le mode de gestion à mettre en œuvre à l'échéance de ce contrat a été menée et a fait l'objet d'un rapport.

Sur les bases des données contenues dans ce rapport sur les modes de gestion, Madame le Maire propose la délégation de service (concession) à compter du 1er janvier 2023 pour une durée maximale de 5 ans.

La délégation des services est soumise à la procédure prévue aux articles L. 1411-1 à L. 1411-19 du Code Général des collectivités territoriales ainsi qu'aux articles L.3121-1 à L.3125-2 et R.3121-1 à R.3125-7 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le principe d'une concession du service pour la gestion du camping municipal pour une durée de 5 ans maximum.

HABILITE la Commission prévue par les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales à :

- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Émettre un avis sur les offres des entreprises.

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_32-DE

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à :

- Mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des Articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_33-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-33**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Exonération de la redevance d'occupation du domaine public aux commerçants 2022

En raison des deux années de contexte économique perturbé par le COVID 19, il est proposé de reconduire la gratuité des occupations du domaine public **(terrasses)** pour les commerçants de La Ferté Saint-Aubin.

Pour information, la redevance concerne une dizaine de commerces pour une recette de 2800 € en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EXONERE des redevances d'occupation du domaine public (terrasses) pour l'année 2022 pour l'ensemble des commerçants ayant subi une fermeture administrative dans le cadre du contexte sanitaire actuel.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_34-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-34**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Contrats pour accroissement saisonnier d'activité pour la DSTo

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Considérant la nécessité de recruter 2 adjoints techniques pour une durée de 6 mois à la régie des services techniques afin d'assurer la continuité des services en fonction de la saisonnalité,

La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint technique, 1er échelon. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3 2°) de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RECRUTE deux adjoints techniques pour une durée de 6 mois, en accroissement saisonnier d'activité.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 045-214501462-20220224-2022_2_35-DE

Séance du **24 février 2022** **n°2022-2-35**

Séance du 24 février 2022

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 24 février 2022
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 février 2022
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Mme Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Georges BLAVIEZ à Mme Nathalie MARCHAND, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Isabelle FIDALGO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Katia BAILLY, Mme Agnès LEBRUN à M. Dominique THENAULT, M. Michel GODET à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Convention avec le Conseil Départemental du Loiret pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs rue Saint Michel et rue de Sully

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie rue de Sully et rue Saint Michel, et dans un souci d'amélioration esthétique des réseaux existants, le Département et la Commune ont décidé d'enfouir les réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunications.

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque maître d'ouvrage et de prévoir la répartition du coût des travaux entre le Conseil Départemental du Loiret et la ville de La Ferté Saint Aubin.

Le département prend à sa charge 30 % des couts de « dépose, fourniture et pose des ouvrages de distribution d'électricité », et de la « dépose des ouvrages d'éclairage ». Cela représente une prise en charge à hauteur de 40 500 € HT sur un total de 135 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Conseil Départemental du Loiret pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs rue Saint Michel et rue de Sully.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/03/2022
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire